

RÈGLEMENT TRIATHLON DE CARNAC

Samedi 4 & dimanche 5 octobre 2025

Article 1 - Généralités

- Les épreuves étant affiliées à la Fédération Française de Triathlon, le règlement version 2025 de celle-ci sera appliqué. Chaque licencié est censé le connaître.
- L'engagement à l'épreuve vaut acceptation de ce règlement. La décision d'un commissaire est sans appel.
- L'épreuve est ouverte à tous les licenciés de la F.F.TRI des catégories mini-poussins à vétérans qui possèdent une licence fédérale et à tous les non-licenciés sur présentation d'un Parcours de Prévention Santé valide au jour de la compétition et sur acquisition d'une licence journée + autorisation parentale pour les mineurs.
- Les Aquathlons sont ouverts aux catégories suivantes : Mini Poussins, Poussins, Pupilles, Benjamins et Minimes
- Le Triathlon S est ouvert à partir de la catégorie Cadet (né en 2009 et avant).
- Le Triathlon M est ouvert à partir de la catégorie Junior (né en 2007 et avant).
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance due à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de perte ou de vol d'objet ou de matériel (en dehors et dans le parc à vélo).
- Les compétiteurs sont informés de leur intérêt à souscrire une assurance individuelle accident en plus de l'assurance fédérale annuelle pour les licenciés ou de l'assurance « PASS JOURNÉE » pour les non-licenciés.
- Lors du retrait des dossards, la licence devra obligatoirement être présentée pour les licenciés F.F.TRI. et pour les non licenciés, un PASS JOURNÉE autorisant l'accès à la pratique concernée.

Article 2 - Épreuves au programme :

Aquathlons "jeunes" - Samedi 04/10/25

L'épreuve sera réalisée en individuel.

Le départ sera donné à partir de 16h00.

Le père, la mère ou le tuteur légal doit autoriser le jeune mineur à participer à l'épreuve.

L'épreuve de natation s'effectue sur un parcours en mer sur la grande plage de Carnac. Le jeune devra être en mesure de nager, sans aide extérieure, la distance prévue par sa course, en respectant le parcours défini par les bouées.

Ci-dessous le détail des distances :

Epreuves	Horaire retraits des dossards	Ouverture / Fermeture du parc a velos	Heure du depart	Natation	Velo	Course a pieds	Remise des prix
Aquathlon	13h30 / 15h00		a partir de 16h	50m 100m 200m 300m		500m 1000m 1500m 2000m	18h45

Triathlon S - Dimanche 05/10/25

L'épreuve sera réalisée en individuel.

Le nombre maximum de dossards est fixé à 255 participants.

Le départ sera donné à 11h00.

L'épreuve de natation s'effectue sur un parcours 450 mètres en mer sur la grande plage de Carnac.

L'épreuve de cyclisme est constituée de 2 boucles de 10 kilomètres sur une route ouverte à la circulation. **LE DRAFTING EST INTERDIT.**

L'épreuve de course à pied est constituée de 2 boucles de 2,5 kilomètres.

Triathlon M - Dimanche 05/10/25

L'épreuve sera réalisée en individuel.

Le nombre maximum de dossards est fixé à 305.

Le départ sera donné à 14h30.

L'épreuve de natation se déroule en mer sur la grande plage de Carnac sur une distance de 1500 mètres.

L'épreuve de cyclisme est constituée de 3 boucles sur une route ouverte à la circulation. **LE DRAFTING EST INTERDIT**

L'épreuve de course à pied est constituée de 4 boucles de 2,5 kilomètres.

Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve et d'avoir son propre matériel, adapté à la compétition à laquelle il participe.

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours en cas de nécessité. Les affichages sur site et l'exposé d'avant course faisant foi.

Article 3 - Droit à l'image

En s'inscrivant sur nos épreuves, tout concurrent autorise l'organisation et ses partenaires à utiliser son image à des fins de présentation ou de promotion.

Et ce dans la limite du respect de votre image et de votre vie privée.

Article 4 - Lots et récompenses

Récompenses triatlons distance S et M : aux 3 premiers scratch hommes et femmes, aux premiers de chaque catégorie hommes et femmes (si pas déjà présent sur podium scratch), cadet, junior, senior, vétéran.

Un lot sera offert à tous les participants.

Les récompenses ne seront distribuées qu'à la seule condition d'être présent sur le podium lors de l'appel.

Les athlètes devront, à ce titre, se tenir à disposition de l'organisation, en tenue de club (si affilié FFTRI), 5 minutes avant le début de la cérémonie protocolaire.

Article 5 - Chronométrage

Les épreuves donneront lieu à un classement et un chronométrage.

Le chronométrage s'effectuera à l'aide de "puces", toute puce perdue ou dégradée sera facturée 20€.

Article 6 - Respect de l'environnement

Le Triathlon de Carnac se déroulant sur un site mégalithique, les concurrents veilleront à respecter l'environnement en utilisant les poubelles et les zones de propreté mises à leur disposition sur les différents parcours. Le non-respect de ces zones de propreté pourra être sanctionné par les arbitres.

Article 7 - Inscriptions

Le montant de l'inscription est fixé à :

- 2€ pour un aquathlon (+2€ pour le pass compétition journée)
- 30€ (+5€ pour le pass compétition journée) pour le triathlon S
- 40€ (+20€ pour le pass compétition journée) pour le triathlon M.

Les inscriptions se feront sur internet via le site www.sportinnovation.fr

Pièces à joindre à l'inscription :

- Bulletin d'inscription complet
- Photocopie de la licence F.F.TRI 2025, ou le Parcours de Prévention Santé complété
- Règlement des frais d'engagement, dont le prix supplémentaire d'une licence assurance journée pour chaque non licencié
- Autorisation parentale pour les mineurs

Aucun dossier incomplet ne sera validé

Les inscriptions par internet seront closes le mercredi 1er octobre 2025 à 21h00, selon les places restantes.

Les inscriptions sur place le jour de la course seront possibles selon les places disponibles.

Si les inscriptions sont complètes, une bourse aux dossards sera ouverte sur le site internet www.sportinnovation.fr.

Chaque personne souhaitant s'y inscrire pourra le faire, et consulter à tout moment sa position dans la liste d'attente, qui sera mise à jour en temps réel.

En cas de volonté de désistement, un participant pourra remettre son dossard en vente via la bourse aux dossards.

Le dossard disponible sera automatiquement proposé au premier inscrit sur la liste d'attente, qui disposera de 24 heures pour valider l'échange. Sans réponse dans ce délai, le dossard sera proposé à la personne suivante dans la liste.

⚠ Aucune réclamation ne sera acceptée. Toute annulation ou cession de dossard est définitive dès validation. L'article 9 du règlement s'applique également à la bourse aux dossards.

L'ensemble des étapes à suivre pour l'inscription sur la bourse aux dossards, l'échange ou l'annulation de dossard sera détaillé sur la page dédiée du site www.sportinnovation.fr.

Article 8 - Annulation de l'épreuve

En cas d'empêchement majeur, l'épreuve sera annulée. Dans ce cas, les frais d'engagements seront remboursés aux concurrents, déduction faite de 40% conservés par l'organisation afin de couvrir les frais déjà engagés.

Article 9 - Désistement

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement sauf pour les motifs suivants, en cas de maladie, blessure, sous réserve de certificat médical. Tout désistement sera remboursé de hauteur de 75% (hors frais de transaction d'inscription) jusqu'au 21 Septembre 2025, ensuite 50% de l'engagement sera conservé par l'organisation jusqu'au 28 septembre 2025. Au-delà, aucun remboursement ne sera effectué.

Les compétiteurs prennent bonne connaissance des conditions de remboursement précisées aux articles 8 et 9 et ne pourront prétendre à aucun autre remboursement que ceux prévus à ces mêmes articles et ce, quelle que soit la cause du désistement.

Article 10 - Retrait des dossards

Lors du retrait des dossards, une pièce d'identité vous sera demandée et une feuille d'émargement sera à signer.

Le retrait du dossard est possible jusqu'à 45 min avant le départ sur présentation de la licence (pour les licenciés) et d'une pièce d'identité (pour tous).

Article 11 - Exposé d'avant course

Un briefing d'avant course (obligatoire) aura lieu 15 minutes avant le départ de chaque course dans le parc à vélos.

Article 12 - Horaire des épreuves

AQUATHLON JEUNES - Samedi 4 octobre

Epreuves	Horaire retraits des dossards	Ouverture / Fermeture du parc a velos	Heure du depart	Natation	Velo	Course a pieds	Remise des prix
Aquathlon	13h30 / 15h00		a partir de 16h	50m 100m 200m 300m		500m 1000m 1500m 2000m	18h45

TRIATHLON S (450m / 20km / 5km) - Dimanche 5 octobre

A partir de 8h30 : Accueil des triathlètes et remises des dossards

9h30 : Ouverture du parc à vélos et contrôle

10h15 : Fin de retrait des dossards

10h30 : Fermeture du parc à vélos

10h45 : Briefing d'avant course

11h00 : Départ

12h45 : Fin d'évacuation du parc à vélos

12h45 : Remise des récompenses

TRIATHLON M (1500m / 40km / 10km) - Dimanche 5 octobre

A partir de 12h00 : Accueil des triathlètes et remises des dossards

13h00 : Ouverture du parc à vélos et contrôle

13h45 : Fin de retrait des dossards

14h00 : Fermeture du parc à vélos

14h15 : Briefing d'avant course

14h30 : Départ

18h00 : Fin d'évacuation du parc à vélos

17h30 : Remise des récompenses

Article 13 - Natation

Pendant les épreuves de natation, les concurrents doivent porter un bonnet. **Le bonnet ne sera pas fourni par l'organisateur.**

La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16° C. Les lunettes sont autorisées, le masque est interdit.

Les accessoires de protection du visage ne doivent recouvrir que les yeux et le nez, jamais la bouche.

La décision d'un arbitre est sans appel.

Article 14 - Cyclisme (Triathlons S & M)

Épreuves SANS DRAFTING.

Pendant l'épreuve cycliste, le dossard se portera dans le dos et sera visible dans son intégralité. Tout déplacement dans l'aire de transition doit se faire le vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire serrée.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours. Chaque cycliste doit impérativement et obligatoirement respecter le Code de la Route en toutes circonstances et doit obtempérer aux ordres des organisateurs, des signaleurs ou des services de Police ou de Gendarmerie.

La décision d'un arbitre est sans appel.

Article 15 - Course à pied

Pendant l'épreuve de course à pied, le dossard doit être porté sur le ventre et visible intégralement.

La décision d'un arbitre est sans appel.

Article 16 - Ravitaillement

Un ravitaillement sur la partie pédestre sera mis à disposition des participants pour les triathlons de distance S & M. Chaque concurrent y trouvera de quoi s'hydrater. Une zone de propreté sera définie à l'entrée et à la sortie de la zone de ravitaillement dans laquelle chaque participant pourra y jeter ses déchets. Le non-respect de la zone de propreté pourra être sanctionné par les arbitres. Les conditions de mise à disposition du ravitaillement aux concurrents seront définies par le protocole sanitaire en vigueur au moment de l'épreuve.

Article 17 - Temps limite

Un temps limite de 40 minutes sera fixé à la sortie de la natation sur le Triathlon M.

Un temps limite de 1h30 sera appliqué à la fin du vélo pour le S et de 1h30 pour le M à la fin du 2ème tour vélo. Passée cette limite, tout concurrent encore sur la partie cycliste sera disqualifié et se verra interdire le départ sur la partie pédestre.

Article 18 - Sécurité

En toutes circonstances, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres de la FFTRI, des organisateurs ou des médecins de la course. En règle générale, le personnel médical peut retirer de l'épreuve un participant jugé inapte à continuer.

Tout participant devra se conformer au Code de la Route, aux règles de course ainsi qu'aux instructions émises lors de l'exposé d'avant course.